

CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC

Séance du 10 novembre 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 12 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 11

TITULAIRES : 6

M. Jean-Sébastien VIALATTE, Président,
M. Hervé FABRE, représentant la ville de Six-Fours,
M. Eric Jean Jean FERAUD, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Jacques SAVELLI, Gérard CONSTANTINI et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP

SUPPLEANTS : 4

M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des ports de la Métropole TPM,
M. Alain RUMEAU, usager désigné par la Métropole TPM,
MM. Philippe ROBIN et Jean CASANOVA, représentants le CLUPIPP

POUVOIR : (1)

M. Patrick LONGUEVILLE donne son pouvoir à M. Alain RUMEAU,

INVITES :

Mme Sabine COLL, FVANE,
M. Remo SERRA, Société Paul Ricard,
M. Mario MAZZANTI, plaisancier adhérent au CLUPIPP,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mme DADOUN et MM. AUBRY, CHIHAI et REMOLEUR

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur VIALATTE, Président du Conseil Portuaire du Brusç, ouvre la séance à 15h00. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls neuf votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs Philippe ROBIN et Jean CASANOVA ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 3 juin 2021 – Vote

Monsieur VIALATTE demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur CHIHAI présente le bilan de la saison estivale. Il indique que le bilan est satisfaisant avec 713 contrats passagers et 26 124 nuitées, soit un chiffre d'affaire de 434 902 euros TTC.

Une hausse de 7,28 % du chiffre d'affaires concernant les escales a pu être constatée. Monsieur CHIHAI annonce qu'il y a de plus en plus de demandes d'escales au port du Brusç, et que du 1^{er} mai au 1^{er} septembre la cale de mise à l'eau ainsi que la station d'avitaillement ont fait 169 407 euros de chiffre d'affaire. Le grutage en régie direct fonctionne bien, avec 167 grutages durant cette période.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2022 – Vote

Monsieur CHIHAI poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels restent à 0%, selon le souhait de Monsieur VIALATTE. Monsieur SAVELLI ainsi que l'ensemble de l'assemblée remercient le Président. Il ajoute que pour être bien en équilibre il faudrait que cela soit maintenu jusqu'en 2025. Les passagers subissent une augmentation de 0,5% (inflation 2020).

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2022 – Vote

Concernant les droits de ports, Monsieur CHIHAI annonce également 0,5% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2022 – Vote

Monsieur CHIHAI présente les budgets 2022 avec notamment 1 724 640 euros en recettes de fonctionnement. Pour les dépenses, il s'arrête sur les dépenses liées aux amortissements, à l'électricité et l'eau, aux travaux d'entretien et de maintenance, à l'achat de carburant pour la station d'avitaillement, au personnel de la capitainerie ainsi qu'aux frais de siège. Les recettes d'investissement sont supérieures à l'année précédente, (1 470 000 euros à 2 015 000 euros) grâce aux contrats de garanties d'usage. Les dépenses d'investissement concernent surtout

différentes études, différents travaux portuaires et autres immobilisations. Monsieur SAVELLI spécifie qu'il serait bien qu'il y ait une meilleure gestion de l'eau car il y a énormément de gaspillage, notamment à la cale de mise à l'eau. Monsieur AUBRY atteste que la Métropole TPM est très attentive à la consommation d'eau, et réfléchi aux améliorations pouvant être apportées à ce problème récurrent sur les ports.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Plan de réception des déchets – Vote

Monsieur CHIHAI rappelle que le plan de réception des déchets arrive à terme, il est reconduit pour une durée de cinq ans au lieu de trois au préalable. Il est conforme aux nouvelles lois européennes, c'est un document réglementaire qui sera mis à la disposition des usagers en capitainerie.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

3. Avancement des travaux et projets

Le maître de port rappelle que la grue va être rehaussée d'1,20m afin de permettre le grutage d'un nombre plus important de bateaux, cette intervention sera réalisée fin décembre 2021, pour un coût de 24 000 euros HT.

Monsieur CONSTANTINI s'inquiète de l'état du pied de grue, la base et les écrous étant déjà rouillés. Monsieur CHIHAI répond que l'entreprise qui va faire cette rehausse, va changer les écrous et faire une maintenance adaptée. Monsieur SERRE demande pourquoi la rehausse n'a pas été faite depuis la base. Monsieur CHIHAI répond qu'une étude de sol avait été faite, et que le constat était que la résistance du sol n'était pas adaptée au socle en béton. Monsieur FABRE ajoute qu'il est préférable de changer les écrous de temps en temps, et rester ainsi sur cette version que de surélever le sol.

Monsieur CHIHAI poursuit en expliquant que suite à l'avis favorable du dernier Conseil Portuaire concernant l'agrandissement de l'aire de carénage, la DDTM a donné son accord pour faire ces travaux, ce qui fera gagner quelques places supplémentaires pour y positionner des bateaux. Ces travaux seront réalisés avant la saison 2022. Monsieur SAVELLI demande si cela va résoudre les problématiques avec le parking de la Base Nautique, surtout l'été en période de forte affluence.

Monsieur CHIHAI souhaite faire part à l'assemblée du projet de fermer ce parking en y installant une barrière, avec un système de badges, afin d'épurer au maximum le trafic et permettre aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau, de l'aire de carénage et au personnel qui travaille à la base nautique de pouvoir y avoir accès plus facilement. Pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école de voile et qui restent stationner à cet endroit, Monsieur VIALATTE préconise un dépose minute.

Monsieur CONSTANTINI demande à monsieur VIALATTE, quand la cale de mise à l'eau au port de la Méditerranée sera ouverte. Ce dernier répond que la ville a un contentieux avec l'entreprise qui a réalisé les travaux, que cette affaire est toujours en cours, et que de ce fait il n'y a eu qu'une réception partielle de ce projet. Monsieur SAVELLI déplore cette situation, car l'ouverture de cette cale de mise à l'eau permettrait de désengorger le port.

Monsieur SAVELLI explique qu'une bouée lumineuse installée dans la bande des 300 mètres, pour les personnes qui naviguent de nuit serait efficace, et que ce marquage serait apprécié des plaisanciers. Monsieur VIALATTE est favorable à cela et monsieur CHIHAI corrobore ces dires.

Monsieur le Maire annonce à propos de la passerelle telle qu'elle avait été prévue initialement que cela sera difficilement réalisable, car l'impact est trop important sur l'ensemble du port. Monsieur CHIHAI propose de décaler la panne de jonction entre le quai et la panne des gireliers au milieu du port, ce qui créerait deux sorties. Monsieur SERRE craint le mélange entre sortie du port et sortie de base nautique. Monsieur CHIHAI précise qu'il faudrait créer un autre chenal distinct.

Monsieur CHIHAI annonce que deux mini robots vont être achetés afin d'aspirer les déchets dans le port qui fonctionnent bord à quai avec une prise autonome, branchés sur les bornes. Le coût unitaire de ces mini robots est de 5 000 euros TTC.

Monsieur CONSTANTINI relève le fait que certains bateaux ont le nez à quai, avec le moteur relevé. Monsieur CHIHAI répond que dans tous les ports les moteurs sont relevés, Monsieur FABRE ajoute que le fait de laisser les moteurs dans l'eau réduit de moitié leur durée de vie. Monsieur CONSTANTINI précise qu'il suffit que le plaisancier positionne son bateau avec le moteur du côté du quai, avec une défense pour le protéger. Monsieur CHIHAI rappelle qu'effectivement il y a une partie du port où le passage est très réduit et qu'il faudra demander aux plaisanciers de positionner leur bateau bout au vent et si cela n'est pas respecté, les déplacer sous peine de sanction.

4. AOT

❖ Point sur les garanties d'usage

Monsieur CHIHAI rappelle que 82 postes ont été vendus, il reste 17 places à pourvoir sur le plan d'affectation pour un budget de 1,5 million d'euros environ.

❖ Point sur les AOT

Monsieur CHIHAI annonce que comme chaque année il y aura une mise en concurrence sur les AOT professionnelles mais pas sur les terrasses. Monsieur VIALATTE souhaiterait réindexer les AOT des terrasses en fonction du coût des consommations, car il estime que tous ces établissements qui travaillent très bien en saison, ne payent vraiment pas cher leur AOT. Il insiste aussi sur le fait qu'il faudrait rappeler aux concessionnaires qu'il ne doit pas y avoir de parasols sur le port, cela représentant un danger, ni de matériels publicitaires.

5. Questions diverses

Monsieur SAVELLI fait part de son inquiétude au vue du peu de personnes présentes lors de la dernière réunion des adhérents au CLUPIPP du mois d'octobre. Il ajoute qu'il y a environ 380 inscrits, et ne comprend pas qu'il y ait si peu de personne qui assiste à cette réunion. Monsieur REMOLEUR précise que le CLUPIPP du Brusuc est le plus représentatif, car même à Toulon où le nombre d'adhérents est d'environ 1 200, la participation est très faible. Monsieur SAVELLI souhaiterait que les adresses mails soient vérifiées. Monsieur REMOLEUR explique qu'au mois de mars 2022 auront lieu les élections pour tous les CLUPIPP des ports de la Métropole, et qu'un gros travail de mise à jour des listings existants doit se faire avec la collaboration des maîtres de port

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h00.

Jean-Sébastien VIALATTE
Président du Conseil Portuaire
du Brusuc